



CONDITION CERTIFICAT MEDICAL

Avant de vous inscrire au 42 km, bien lire les informations ci-dessous, elles concernent la fourniture d'un certificat médical.

CAS 1 : Vous possédez une licence compétiteur FFS ou FIS renseignez votre numéro de licence dans l'espace prévu à cet effet dans les pages de votre inscription, vérification automatique de sa validité.

CAS 2 : Vous possédez une Licence carte neige loisir FFS, une Licence carte neige dirigeant FFS, une Licences de ski Espagnole, Andorrane, Suisse.

Vous devez prendre connaissance du questionnaire santé de l'année en cours et le compléter.

Deux cas de figure :

-Vous répondez **NON** à toutes les questions, vous n'avez **pas de certificat médical à fournir**, téléchargez et signez l'attestation relative à l'état de santé et la joindre à votre inscription à l'emplacement du téléchargement du certificat médical.

-Vous répondez **OUI** à une plusieurs questions, merci de nous **fournir un certificat médical** attestant de la non contre-indication à la pratique du sport (ou du ski de fond) en compétition, datant de moins de 6 mois.

CAS 3 : Vous ne possédez pas de licence FFS, ni de carte neige, un ticket course vous est délivré par l'organisation lors de votre inscription.

Vous devez prendre connaissance du questionnaire santé de l'année en cours et le compléter.

Deux cas de figure :

-Vous répondez **NON** à toutes les questions, vous n'avez **pas de certificat médical à fournir**, téléchargez et signez l'attestation relative à l'état de santé et la joindre à votre inscription à l'emplacement du téléchargement du certificat médical.

-Vous répondez **OUI** à une plusieurs questions, **merci de nous fournir un certificat médical** attestant de la non contre-indication à la pratique du sport (ou du ski de fond) en compétition, datant de moins de 6 mois.